

droit pour former des hommes, même jeunes, à exercer des fonctions importantes dans l'administration. Dans les unités opérationnelles, la promotion horizontale vaut la promotion verticale. Cette injustice constitue le principal argument de mon opposition à l'unification.

• (6.00 p.m.)

Quelle est donc la conséquence démontrable—car on doit pouvoir la démontrer—si l'on excepte le commandement intégré, le commandement et l'organisation fonctionnels, de la décision de revêtir du même uniforme le marin, le pilote ou le soldat, de les placer dans la même structure hiérarchique et de leur donner le même nom? Quel est l'avantage spécial de cette mesure? Après tout, selon la déclaration du ministre, il y aura des éléments de l'air, de mer et de terre. Ils seront des spécialistes, chacun dans son domaine. Certes, nous n'aurons pas d'éléments hybrides, sauf dans le cas des régisseurs. On devrait écouter ce qu'on dit des régisseurs de l'armée affectés à des navires et de leur compétence à leur retour. Si c'est là un début, j'avoue qu'il est merveilleux. En tout cas, nous n'aurons pas de ces éléments hybrides. Autrement, les hommes passeront leur temps à se former pour des emplois qu'il n'exerceront jamais.

Pourquoi le fait de placer un marin, un aviateur ou un soldat sous un commandement intégré le rendrait-il meilleur? Parce qu'il porte le même uniforme que son compagnon? Ceux qui ont eu la chance de servir dans des unités en temps de guerre savent qu'on ne saurait dire au juste ce qui pousse un homme à agir. Il y a toutes sortes de choses indéfinissables qu'on peut évoquer ou invoquer sur le champ de bataille, sur un navire en mer ou en l'air. Ce n'est pas l'administrateur qui se sert de calculatrices électroniques qui fera naître ces forces intangibles chez le combattant. Ce qui compte, c'est la corde sensible qu'on va toucher chez lui, et la façon dont on s'y prend pour qu'il se surpasse.

Pourquoi choisir ce moment-ci pour faire ce changement pour le seul plaisir de changer? Cela n'est pas nécessaire à l'intégration. Il va falloir trois ans avant que les services d'approvisionnement ne fonctionnent à plein rendement, bonté divine, d'après les prévisions les plus optimistes! Le service du juge-avocat général nous est cité en exemple. N'en déplaise aux titulaires des postes supérieurs de service, que je connais et que j'estime, je dois dire qu'ils ne sont pas représentatifs des effectifs militaires. On pourrait dire qu'ils sont des avocats civils en uniforme. Leur secteur est le seul de l'armée où aucune limite d'âge n'est fixée pour la retraite. En réalité, et

je m'en excuse encore une fois auprès des hauts fonctionnaires en cause, ce service pourrait facilement être confié à des civils.

L'hon. M. Churchill: Oui.

L'hon. M. Lambert: La question de rang ou d'uniforme ne se pose pas. La Division devrait peut-être relever de civils. Or, il ne s'ensuit pas qu'en demandant qu'un certain nombre de membres de la Division du juge-avocat général soient des civils, nous demandions que tous les membres des forces armées revêtent l'habit civil ou un vêtement uniforme. Pas du tout. La Division du juge-avocat général est un service administratif d'un genre particulier.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez.

L'hon. M. Lambert: Je remercie les députés de m'accorder cet avantage. J'espère n'en pas abuser.

Le ministre nous a parlé de chances accrues de carrière et d'emploi. Pourquoi donc? Parce qu'un militaire s'appelle major plutôt que lieutenant-commander ou chef d'escadrille, pourquoi sa carrière offrirait-elle plus de perspectives? Si l'uniforme est bleu clair ou bleu foncé ou kaki, et différent de celui qu'ont consacré l'usage et l'expérience—et je n'en désigne aucun en particulier—pourquoi le militaire aurait-il plus de valeur? Pourquoi ses perspectives d'emploi seraient-elles meilleures? Cela s'applique, rendu à un certain rang, à l'avancement et à la formation de l'état-major. Mais dans certains autres secteurs cela n'est pas si facile. Il doit sûrement y avoir une solution. Pourquoi mettre tous les hommes sous le même uniforme, et dans un même cadre hiérarchique?

J'aurai beaucoup plus à dire lorsque nous serons saisis de l'article sur cette question de l'état-major et de la hiérarchie des rangs, de même qu'au sujet des difficultés que posent certaines règles. Je me bornerai à dire ici que nous risquons d'avoir bien des ennuis plus tard. Peut-on croire, quand on est lucide, que si un commandant de navire choisit le rang de lieutenant-colonel, qu'un officier subalterne insistera pour garder son propre rang dans la marine? Soyons pratiques. Ce sera tout ou rien.

Mon ami le député de Greenwood a fait grand état du fait que la mesure nous assurerait une force pouvant beaucoup mieux s'adapter aux changements et réagir plus vite. De l'intégration du commandement dépendrait la rapidité de la riposte. Il a dit qu'il y